

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 726-2-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 19 août 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 726-2-2024 modifiant le Règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement.*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 20 août 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier